



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme WHMIS 2015 et ANSI Z400.1-2010

Mise à jour: 6/avr./2017

Version: 1

Langue: fr-CA,US

Date d'édition: 10/avr./2017

Crack Testing Agent Penetrant

Numéro de matière 116905

Page:

1 de 11

1. Identification de la substance ou préparation et de la société productrice

Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Crack Testing Agent Penetrant

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Aérosol technique, détergent.
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: WEICON Inc.
Rue/B.P.: 20 Steckle Place, Unit 20
Place, Lieu: Kitchener, Ontario N2E 2C3, CA
WWW: www.weicon.ca
E-mail: info@weicon.ca
Téléphone: +1-519-896-5252
Télécopie: +1-519-896-5254
Service responsable de l'information:
Product-Safety-Department
Téléphone: +49(0)251 / 9322 - 0, Email: msds@weicon.de

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence en cas d'intoxication – Canada (24h): Tel: ++1 866 928 0789

Transport:

Numéro d'appel d'urgence en cas d'accident - Canada (24h): Tel: ++1 866 928 0789

2. Identification des dangers

Aperçu de cas d'urgence

Aspect: Forme: Aérosol
Couleur: rouge
Odeur: caractéristique
Classification: Flam. Aerosol 1; Compr. Gas; Eye Irrit. 2A; Skin Sens. 1; Aquatic Chronic 3;
Symboles de danger:



Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger: Aérosol extrêmement inflammable.
Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Crack Testing Agent Penetrant

Numéro de matière 116905

Page: 2 de 11

Conseils de prudence: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 Ne pas perforez, ni brûler, même après usage.
 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.
 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 Éviter le rejet dans l'environnement.
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/au savon.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 Traitement spécifique (voir ' Premiers secours ' sur cette étiquette).
 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.
 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Statut des risques

Ce produit est classé comme dangereux sous les lois de l'OSHA aux États-Unis et du SIMDUT au Canada.

Dangers non classés ailleurs

A défaut d'une aération suffisante, il peut se former des mélanges explosibles.
 L'inhalation des vapeurs peut avoir un effet irritant pour les voies respiratoires et les poumons.

Effet narcotique possible en présence de fortes quantités.

voir section 11: Informations toxicologiques

3. Composition / Informations sur les composants

Spécification chimique: Mélange de substance active avec du gaz propulseur

Composants pertinents:

n°CAS	Désignation	Teneur	Classification
CAS 112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	10 - 25 %	Eye Irrit. 2A.
CAS 64742-47-8	Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	2.5 - 10 %	Asp. Tox. 1.
CAS 64742-94-5	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphthalène	2.5 - 10 %	STOT SE 3. Asp. Tox. 1. Aquatic Chronic 2.
CAS 56358-10-2	N-(2-Éthylhexyl)-1-[[3-méthyl-4-[(3-méthylphényl)azo]phényl]azo]naphtalén-2-amine	1 - 2.5 %	Skin Irrit. 2. Skin Sens. 1.
CAS 106-97-8	Butane	10 - 25 %	Flam. Gas 1. Compr. Gas.
CAS 74-98-6	Propane	2.5 - 10 %	Flam. Gas 1. Compr. Gas.
CAS 75-28-5	Isobutane, pur	< 2.5 %	Flam. Gas 1. Compr. Gas.

Crack Testing Agent Penetrant

Numéro de matière 116905

Page: 3 de 11

4. Premiers secours

- Informations générales: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.
- En cas d'inhalation: Transporter la victime à l'air frais, desserrer ses vêtements et l'allonger. Appeler un médecin.
- Après contact avec la peau: En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste.
- Ingestion: Appeler aussitôt un médecin. Ne pas provoquer de vomissement. Danger en cas d'aspiration: En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. L'inhalation produit un effet narcotique/une sensation d'ivresse. Maux de tête, Nausée. L'inhalation des vapeurs peut avoir un effet irritant pour les voies respiratoires et les poumons.

Informations pour le médecin

Traitement symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Point éclair/plage d'inflammabilité: non applicable
- Température d'auto-inflammabilité: ne s'enflamme pas spontanément
- Agents d'extinction appropriés: Jet d'eau en aspersion, mousse résistante à l'alcool, poudre d'extinction, sable, dioxyde de carbone.
- Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques. Il peut se dégager par ailleurs: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.
Formation possible de mélanges vapeur/air risquant d'exploser.

- Équipement spécial de protection en cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

- Indications complémentaires: Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion. Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.
Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.
Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures de précautions individuelles:

Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Porter un équipement de protection approprié. Propagation du gaz notamment au niveau du sol (plus lourd que l'air) et respecter la direction du vent. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Même après usage, ne pas ouvrir de force ni incinérer. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Interdire l'accès de la zone en danger dans le sens du vent et alerter les riverains.

Précautions en matière d'environnement:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations. En cas de dégagement, prévenir les autorités compétentes. Danger d'explosion!

Méthodes de nettoyage:

Laisser s'évaporer les faibles quantités déversées, à condition qu'une ventilation suffisante soit assurée.

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Veiller au retour de flammé. Nettoyer soigneusement la zone polluée.

Indications complémentaires:

Utiliser des appareils protégés contre l'explosion et des outils qui ne lancent pas d'étincelles.

Trier les bombes non étanches et qui fuient, vaporiser complètement leur contenu et les évacuer. Voir section 13 (Evacuation)

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection approprié. Assurer une ventilation suffisante pendant et après l'utilisation pour empêcher une accumulation de vapeur.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Prévoir une douche d'urgence pour la manipulation de quantités importantes du produit. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Stockage

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

température de stockage: 5 °C à 40 °C. A stocker en position debout.

Conseils pour le stockage en commun:

Tenir à l'écart d'agents oxydants.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Directives de l'exposition

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy) éthanol	EUA: ACGIH: TWA	67.5 mg/m ³ ; 10 ppm fraction inhalable et vapeur
64742-47-8	Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	Canada, BC: OEL TWA	200 mg/m ³ (Peut être absorbé par la peau.)
106-97-8	Butane	Canada, Alberta: OEL 8 hour Canada, BC: OEL STEL Canada, BC: OEL TWA Canada, Ontario: OEL TWA Canada, Québec: VEMP EUA: ACGIH: TWA EUA: NIOSH: TWA	1000 ppm 750 ppm 600 ppm 800 ppm 1900 mg/m ³ ; 800 ppm 2370 mg/m ³ ; 1000 ppm 1900 mg/m ³ ; 800 ppm
74-98-6	Propane	Canada, Alberta: OEL 8 hour Canada, Québec: VEMP EUA: NIOSH: TWA EUA: OSHA: TWA	1000 ppm 1800 mg/m ³ ; 1000 ppm 1800 mg/m ³ ; 1000 ppm 1800 mg/m ³ ; 1000 ppm
75-28-5	Isobutane, pur	Canada, Ontario: OEL TWA EUA: ACGIH: TWA EUA: NIOSH: TWA	800 ppm 2370 mg/m ³ ; 1000 ppm 1900 mg/m ³ ; 800 ppm

Contrôle de l'exposition

Prévoir une bonne aération ou un système d'aspiration ou ne travailler qu'avec des garnitures absolument étanches. Utiliser uniquement des appareils protégés contre les déflagrations.

Se reporter également aux informations du chapitre 7, paragraphe stockage.

Protection individuelle

Protection yeux/visage Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme OSHA Standard - 29 CFR: 1910.133 o ANSI Z87.1-2010.

Protection de la peau Porter des vêtements de protection antistatiques et ignifuges.
Gants de protection conforme à la OSHA Standard - 29 CFR: 1910.138 (Gants de protection résistants aux solvants).
Type de gants: Caoutchouc nitrile - Epaisseur du revêtement: >= 0.4 mm
Période de latence: > 60 min.
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.
S'il survient une élévation de la concentration: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

Crack Testing Agent Penetrant

Numéro de matière 116905

Page:

6 de 11

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Assurer une ventilation suffisante pendant et après l'utilisation pour empêcher une accumulation de vapeur.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Forme: Aérosol Couleur: rouge
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé
Valeur pH:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	-44 °C
Point éclair/plage d'inflammabilité:	non applicable
Taux d'évaporation:	non applicable
Inflammabilité:	aérosol extrêmement inflammable
Limites d'explosibilité:	LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): 0.70 Vol% LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): 10.00 Vol%
Tension de vapeur:	à 20 °C: 2500 - 5000 hPa
Densité de la vapeur:	non déterminé
Densité:	à 20 °C: 0.717 g/cm ³
Solubilité:	non déterminé
Solubilité dans l'eau:	faiblement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité:	ne s'enflamme pas spontanément
Décomposition thermique:	Pas de décomposition dans le cas d'un usage approprié.
Viscosité, dynamique:	non déterminé
Viscosité, cinématique:	non déterminé
Propriétés explosives:	Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Contient du gaz sous pression; Risque d'exploser en cas d'échauffement.
Température d'ignition:	225 °C
Teneur en solvant:	70.98 %

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Aérosol extrêmement inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Stabilité chimique:	Stable si stocké dans les conditions prévues.
Possibilité de réactions dangereuses	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Crack Testing Agent Penetrant

Numéro de matière 116905

Page:

7 de 11

Conditions à éviter: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Matières incompatibles: agents oxydants

Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Décomposition thermique: Pas de décomposition dans le cas d'un usage approprié.

11. Informations toxicologiques

Tests toxicologiques

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.

Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Endommagement/irritation des yeux: Eye Irrit. 2A = Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Skin Sens. 1 = Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

Autres informations: Indication sur 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:
DL50 Rat, par voie orale: 338420 mg/kg bw
DL50 Lapin, dermique: 2700 mg/kg

Symptômes

Après contact avec la peau: Faiblement irritant - marquage non obligatoire.

Remarques générales

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Toxicité aquatique: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Crack Testing Agent Penetrant

Numéro de matière 116905

Page: 8 de 11

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

Indications diverses relatives à l'écologie

Teneur en composés organiques volatils (VOC):

70.98 % en poids

Remarques générales: Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

13. Considérations relatives à l'élimination**Produit**

Recommandation: Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
Déchets spéciaux. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Vider soigneusement et si possible complètement. Manipuler les récipients vides avec précaution: toute ignition peut provoquer une explosion.

14. Informations relatives au transport**USA: Department of Transportation (DOT)**

Identification number: UN1950
Désignation technique spécifique: UN 1950, AÉROSOLS
Hazard class or Division: 2.1
Labels: 2.1
Dispositions particulières: N82
Packaging – Exceptions: 306
Packaging – Non-bulk: None
Packaging – Bulk: None
Quantity limitations – Passenger aircraft / rail: 75 kg
Quantity limitations – Cargo only: 150 kg
Vessel stowage – Location: A
Vessel stowage – Other: 25, 87, 126

**Canada: Transportation of Dangerous Goods (TDG)**

UN Number: UN1950
Shipping name: UN 1950, AÉROSOLS
TDG class: 2.1
Special provisions: 80, 107
Explosive limit and limited quantity index: 1 L
Passenger carrying road or rail index: 75 L



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme WHMIS 2015 et ANSI Z400.1-2010

Mise à jour: 6/avr./2017

Version: 1

Langue: fr-CA,US

Date d'édition: 10/avr./2017

Crack Testing Agent Penetrant

Numéro de matière 116905

Page: 9 de 11

Transport maritime (IMDG)

Numéro ONU:	UN 1950
Désignation technique spécifique:	UN 1950, AEROSOLS
Class or division, Subsidiary risk:	Class 2.1, Subrisk-
Groupe d'emballage:	-
Numéro EmS:	F-D, S-U
Dispositions particulières:	63, 190, 277, 327, 344, 381,959
Quantités limitées:	1000 mL
Excepted quantities:	E0
Conditionnement - Instructions:	P207, LP200
Conditionnement - Réglementations:	PP87, L2
IBC - Instructions:	-
IBC - Réglementations:	-
Instructions réservoirs - IMO:	-
Instructions réservoirs - UN:	-
Instructions réservoirs - Réglementations:	-
Arrimage et manutention:	SW1 SW22
Séparation:	SG69
Propriétés et observations:	-
Polluant marin:	non
Groupe de ségrégation:	none

Transport aérien (IATA)

Numéro UN d'identification:	UN 1950
Désignation technique spécifique:	UN 1950, AEROSOLS, inflammable
Class or division, Subsidiary risk:	Class 2.1
Étiquette de danger:	Flamm. gas
Excepted Quantity Code:	E0
Passenger and Cargo Aircraft: Ltd.Qty.:	Pack.Instr. Y203 - Max. Net Qty/Pkg. 30 kg G
Passenger and Cargo Aircraft:	Pack.Instr. 203 - Max. Net Qty/Pkg. 75 kg
Avion-cargo uniquement:	Pack.Instr. 203 - Max. Net Qty/Pkg. 150 kg
Dispositions particulières:	A145 A167 A802
Emergency Response Guide-Code (ERG):	10L

15. Règlements

Directives nationales - Canada

Aucune donnée disponible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme WHMIS 2015 et ANSI Z400.1-2010

Mise à jour: 6/avr./2017

Version: 1

Langue: fr-CA,US

Date d'édition: 10/avr./2017

Crack Testing Agent Penetrant

Numéro de matière 116905

Page: 10 de 11

Directives nationales - U.S. Federal Regulations

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:	TSCA Inventory: listed TSCA HPVC: not listed Clean Air Act: Hazardous Air Pollutants: yes SOCMI Chemical: yes
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques:	TSCA Inventory: listed; UVCB TSCA HPVC: not listed
Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphthalène:	TSCA Inventory: listed; UVCB TSCA HPVC: not listed
N-(2-Éthylhexyl)-1-[[3-méthyl-4-[(3-méthylphényl)azo]phényl]azo]naphthalén-2-amine:	TSCA Inventory: listed; EPA flags P TSCA HPVC: not listed
Butane:	TSCA Inventory: listed TSCA HPVC: not listed Clean Air Act: Accidental Release Prevention: Threshold 10000 lbs. / Basis for listing = f NIOSH Recommendations: Occupational Health Guideline: 0068*
Propane:	TSCA Inventory: listed TSCA HPVC: not listed Clean Air Act: Accidental Release Prevention: Threshold 10000 lbs. / Basis for listing = f NIOSH Recommendations: Occupational Health Guideline: 0524
Isobutane, pur:	TSCA Inventory: listed TSCA HPVC: not listed Clean Air Act: Accidental Release Prevention: Threshold 10000 lbs. / Basis for listing = f NIOSH Recommendations: Occupational Health Guideline: 0350*

Crack Testing Agent Penetrant

Numéro de matière 116905

Page: 11 de 11

Directives nationales - U.S. State Regulations

Butane:

Delaware Air Quality Management List:
 DRQ: F 1000** - RQ State: State requirements differs from Federal
 Massachusetts Haz. Substance codes: 4,5,6
 Minnesota Haz. Substance:
 Codes: A - Ratings: - - Status: Title III
 New Jersey RTK Hazardous Substance:
 DOT: 1011 - Sub No.: 0273 - TPQ: -
 Pennsylvania Haz. Substance code: -
 Washington Air Contaminant:
 TWA: 800 ppm - 1900 mg

Propane:

California Proposition 65 code: -
 Delaware Air Quality Management List:
 DRQ: F 1000** - RQ State: State requirements differs from Federal
 Massachusetts Haz. Substance codes: 2,4,5,6
 Minnesota Haz. Substance:
 Codes: AP - Ratings: - - Status: Title III
 New Jersey RTK Hazardous Substance:
 DOT: 1978 - Sub No.: 1594 - TPQ: -
 Pennsylvania Haz. Substance code: -
 Washington Air Contaminant:
 TWA: 1000 ppm - 1800 mg

Isobutane, pur:

California Proposition 65 code: -
 Delaware Air Quality Management List:
 DRQ: F 1000** - RQ State: State requirements differs from Federal
 Massachusetts Haz. Substance codes: 6
 New Jersey RTK Hazardous Substance:
 DOT: 1969 - Sub No.: 1040 - TPQ: -
 Pennsylvania Haz. Substance code: -

16. Autres informations

Texte pour l'étiquetage: Contient 10 - 25 % 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol, 2,5 - 10 % Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques, 2,5 - 10 % Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphthalène, 1 - 2.5 % N-(2-Éthylhexyl)-1-[[3-méthyl-4-[(3-méthylphényl)azo]phényl]azo]naphtalén-2-amine, 10 - 25 % Butane, 2,5 - 10 % Propane, < 2.5 % Isobutane, pur. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Systèmes d'évaluation de danger:



NFPA Hazard Rating:
 Health: 2 (Moderate)
 Fire: 4 (Severe)
 Reactivity: 0 (Minimal)
 HMIS Version III Rating:
 Health: 2 (Moderate)
 Flammability: 4 (Severe)
 Physical Hazard: 0 (Minimal)
 Personal Protection: X = Consult your supervisor

HEALTH	2
FLAMMABILITY	4
PHYSICAL HAZARD	0
	X

Créée: 6/avr./2017

Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir section 1: Service responsable de l'information

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.